

**Egapro****Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes**

Voir le fil d'Ariane

Étape 11 sur 13

**Validation de la transmission des résultats**

Étape suivante : Confirmation

Vous êtes sur le point de valider la procédure vous permettant de transmettre aux services du ministre chargé du travail vos résultats en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail.

Pour terminer la procédure, cliquez sur "Valider et transmettre les résultats" ci-dessous.

## Récapitulatif de l'Index égalité professionnelle

Déclaration de l'index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes pour l'année **2025** au titre des données **2024**.

**Informations déclarant**

**FLITTI Yasmine**

yasmine.flitti@comede.org

0659881282

**Informations Entreprise / UES**

Entreprise déclarante : **LE COMEDE COMITE POUR LA SANTE DES EXILES**

78 RUE DU GENERAL LECLERC

94270 LE KREMLIN-BICETRE

Département : Val-de-Marne

Région : Île-de-France

Siren : **326982337**

Code NAF : **86.21Z** - Activité des médecins généralistes

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise : **De 50 à 250 inclus**

### Informations calcul et période de référence

Les indicateurs sont calculés au titre de l'année **2024**

La date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs est le **31/12/2024**.

**69** salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence (en effectif physique)

### Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

**NC**

L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable

*Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs*

### Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

**NC**

L'indicateur écart de taux d'augmentations n'est pas calculable  
*Effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs ne compte pas au moins 5 femmes et 5 hommes*

### Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

**NC**

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable  
*Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption)*

### Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

**10** / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur  
*Hommes sur-représentés*

### Index égalité professionnelle

Index non calculable

**NC**Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **10**Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : **10**

### Publication des résultats obtenus

Résultats publiés le **31/07/2025** via une publication sur le site <https://www.comede.org/>.

## Plan de relance

Votre entreprise n'a pas bénéficié depuis 2021, d'une aide prévue par la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 au titre de la mission « Plan de relance »

[Précédent](#)[Valider et transmettre les résultats](#)

### Liens utiles

Contact support technique

: [index@travail.gouv.fr](mailto:index@travail.gouv.fr)

Télécharger la liste des  
référents Egapro - Dreefs

[Consulter l'aide  
concernant l'index](#)

[Consulter l'aide  
ProConnect \(ex  
MonComptePro\)](#)

[Consulter le site du  
Ministère du Travail - Index](#)

[Consulter le site du  
Ministère du Travail -  
Représentation équilibrée](#)

[Contribuer sur Github](#)

[Statistiques](#)

## MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

[info.gouv.fr](https://info.gouv.fr)

[service-public.fr](https://service-public.fr)

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)

[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

[Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [CGU](#) | [Politique de confidentialité](#)

[Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0